

26 AVRIL 2018

#Aménagement

L'ENFOUISSEMENT DE 4 LIGNES À HAUTE ET TRÈS HAUTE TENSION VA DÉMARRER SECTEUR PORT MARIANNE / EURÊKA

Montpellier Méditerranée Métropole a demandé à Réseau de Transport d'Electricité (RTE) d'étudier la mise en souterrain de 4 lignes à haute tension et très haute tension afin d'achever les grands projets d'aménagement des secteurs Port Marianne/ Eurêka sur Montpellier et Castelnau-le-Lez. Ce projet a pour ambition d'améliorer l'environnement paysager depuis l'Autoroute A709, jusqu'au Domaine de Verchant, en passant par les quartiers de Port Marianne (Parc Marianne, République, Hippocrate, clinique du Millénaire, Parcs du Millénaire et Eurêka). Le montant de cette opération est évalué à 18,6 M€, dont 13,6 M€ financés par Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier. La signature de la convention de travaux entre la Métropole et RTE présentée en Conseil de Métropole de ce jour actera le lancement officiel de cet ambitieux projet.

La décision d'enfouir et de déposer quatre lignes à haute tension et très haute tension dans le secteur Port Marianne / Eurêka à Montpellier relève d'un montage financier exceptionnel de la part de la Ville de Montpellier et de sa métropole.

L'ambition de Montpellier est d'être une référence en matière de développement durable du territoire. L'enfouissement des lignes va répondre à un double objectif : offrir une qualité environnementale et urbaine aux habitants mais aussi libérer des terrains à vocation économique sur ce secteur.

Cette opération d'enfouissement de lignes à haute tension participera à une meilleure qualité paysagère, en libérant des terrains constructibles qui permettront d'accueillir des 195 000 m² d'activités et 2600 logements supplémentaires.

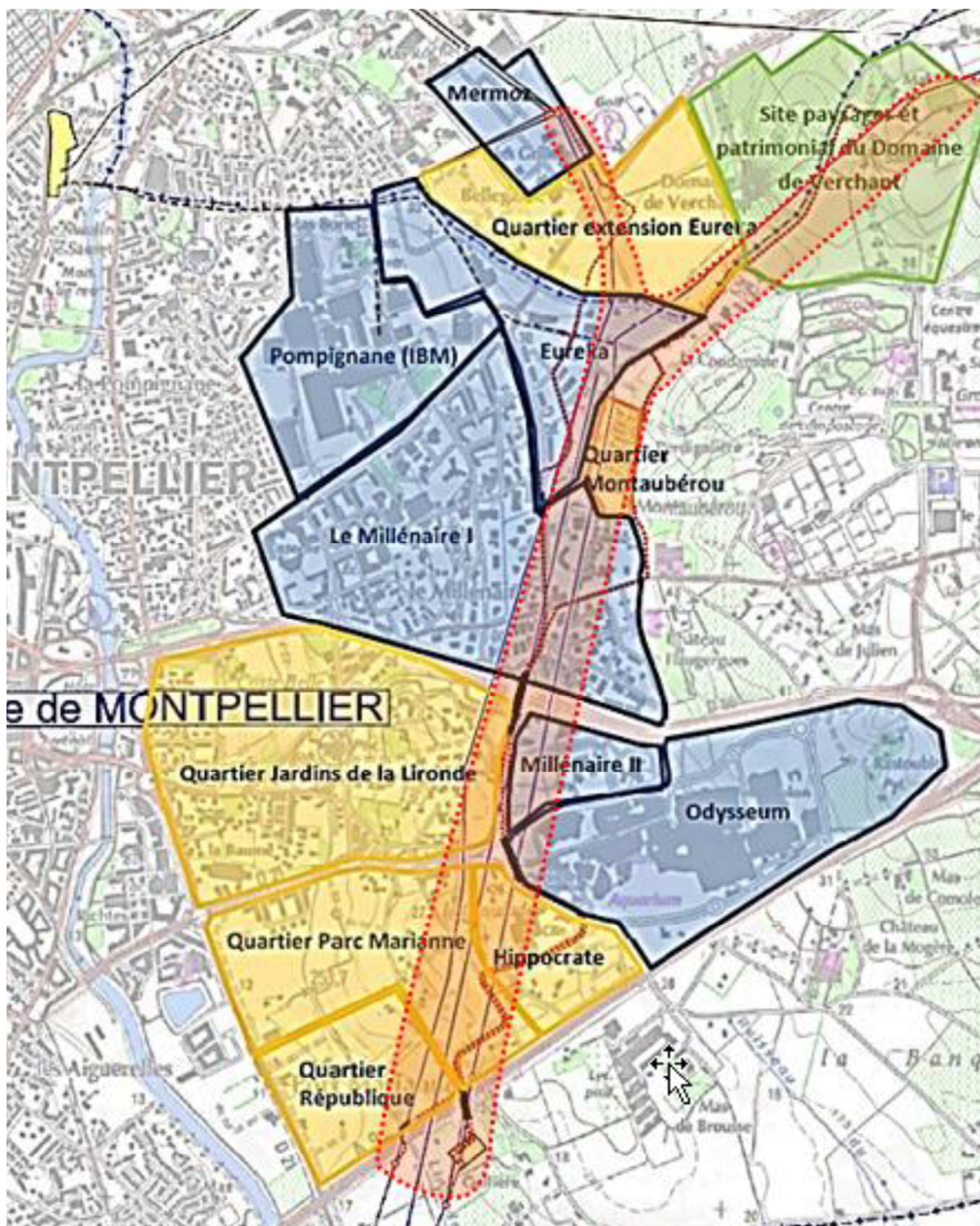


Philippe Saurel
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

12,8 KM DE LINEAIRE A ENFOUR EN PLEINE ZONE URBAINE

4 lignes électriques aériennes, soit 12,8 km de linéaire, sont concernées par le projet d'enfouissement à l'Est de Montpellier :

- la ligne 225 kV Tamareau – Saumade
- la ligne 225 kV Montpellier – Saint Christol
- la ligne 63 kV Castelnau – Montpellier – Fréjorgues – Pastourel
- la ligne 63 kV Fréjorgues – Montpellier – Saumade : il s'agit pour cette ligne de la suppression partielle d'un tronçon hors d'exploitation, et non de son enfouissement.



Le péricône de l'opération

Un montage d'opération long et complexe aux côtés du Réseau de Transport d'Electricité (RTE), maître d'ouvrage du projet

Une première convention d'études avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a été approuvée par le Conseil de Métropole du 18 mars 2011 *afin d'étudier la mise en souterrain et la dépose des lignes électriques aériennes faisant partie du Réseau Public de Transport situées à l'Est de Montpellier, entre le secteur Euréka / Mermoz sur Castelnau-le-Lez et l'autoroute A9 sur Montpellier.*

Parallèlement, la Ville de Montpellier et la Métropole, en collaboration avec les sociétés d'aménagement SERM et SA3M, ont mené des études pour optimiser leurs projets d'aménagement sur la totalité du vaste périmètre concerné, en tenant compte de la perspective de l'enfouissement des lignes à haute tension.

Les procédures d'autorisation administratives ont été obtenues et une DUP n'a pas été nécessaire, la majeure partie de l'enfouissement se faisant sous domaine public ou à l'amiable.

Des enjeux majeurs au regard du projet de développement urbain de la Métropole

Montpellier est une agglomération atypique avec une croissance démographique parmi les plus fortes d'Europe. Le Schéma de Cohérence Territoriale de Montpellier Méditerranée Métropole, approuvé en 2006, a montré la nécessité d'accompagner cette croissance tout en veillant à limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Il en ressort trois orientations essentielles :

- Produire des logements en nombre suffisant, ce qui se traduit dans le Programme Local de l'Habitat, approuvé en 2013, par un objectif de production de 5000 logements neufs par an,
- Privilégier les opérations de renouvellement urbain permettant de reconquérir les dents creuses,
- Permettre la création d'emplois et l'implantation d'entreprises au cœur du territoire, desservies le plus possible par le réseau de transports existants.

L'ambition de Montpellier est d'être une référence en matière de développement durable du territoire. Cette opération d'enfouissement de lignes à haute tension participe de ces trois objectifs majeurs *en permettant une meilleure qualité paysagère et en libérant des terrains constructibles qui permettront d'accueillir des 195 000 m² d'activités et 2600 logements supplémentaires.*

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CETTE OPÉRATION D'ENFOUISSEMENT

- Une meilleure qualité urbaine sur un vaste secteur
- Des développements urbains qualitatifs et cohérents
- La production de surfaces d'activités en faveur du développement économique
- La production de logements répondant aux enjeux démographiques
- L'optimisation des opérations d'aménagement



Ligne à haute tension proche de la clinique du Millénaire

UNE COMMUNICATION TRAVAUX AU PLUS PROCHE DES RIVERAINS

Le tracé des lignes souterraines est proche de celui des lignes aériennes à supprimer. Les habitants et entreprises impactés par les travaux seront informés des modifications de circulation occasionnées par ceux-ci. Les riverains du projet seront à terme les premiers à bénéficier de l'amélioration de cadre de vie induit par cette opération d'enfouissement.

COÛTS, CALENDRIER ET CO-FINANCEURS

Coût des travaux

18,6 millions d'euros

- Opérations d'aménagement sans compétence Montpellier Méditerranée Métropole : **5.7 M€**
- Opérations d'aménagement sans compétence Ville de Montpellier : **6.5 M€**
- Vinci Autoroute (subvention au titre du 1% paysage) : **1,3 M€**
- RTE : **3,1 M€**
- Le Domaine de Verchant : **0,6 M€**
- Montpellier Méditerranée Métropole : **0,65 M€**
- Ville de Montpellier : **0,65 M€**

Le budget inclut près de 200 000€ pour replanter des arbres en remplacement de ceux qui devraient être impactés par l'enfouissement, dans le respect de la «Charte de l'Arbre » de la Ville de Montpellier (2 arbres plantés pour 1 abattu).

Calendrier des travaux

- Début des travaux : *juin 2018*
- Mise en service des nouvelles lignes électriques souterraines : *mi-2020*
- Dépose des anciennes lignes électriques aériennes : *fin 2020*

Co-financeurs



RTE ET LES MISES EN SOUTERRAIN D'INITIATIVE LOCALE

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, est une entreprise de service. Sa mission fondamentale est d'assurer à ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie. À cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

Dans le cadre du contrat de service public conclu avec l'Etat, RTE s'est engagé à privilégier la technique souterraine pour les nouvelles lignes à 63 000 volts et 225 000 volts situées dans les aires urbaines de plus de 50 000 habitants. Pour les lignes aériennes existantes, lorsqu'elles sont rattrapées par le développement urbain, leur mise en souterrain peut se faire dans le cadre d'un co-financement entre RTE et les collectivités locales concernées. L'article L. 321-8 du Code de l'énergie précise que : *« A la demande des collectivités territoriales, le gestionnaire du réseau public de transport peut participer au financement de la mise en souterrain des ouvrages existants dont il a la charge pour des motifs liés au développement économique local ou à la protection de l'environnement. Sa participation fait l'objet d'une convention avec les collectivités territoriales concernées et sa contribution financière est fixée en fonction de l'ancienneté des lignes concernées. »*

Outre la participation financière, RTE assure les études de faisabilité, la conception et le suivi des travaux de mise en souterrain. Chacune des étapes fait l'objet d'une contractualisation spécifique et d'engagements vis-à-vis des collectivités en termes de coûts et de délais. Ainsi, s'instaure un partenariat renforcé et durable avec les collectivités, pour répondre à leurs attentes en adaptant le réseau de transport d'électricité.



@PresseMTP
#Aménagement

Contact presse – Laure CHAZOILLER
04 67 13 49 19 / 06 02 09 11 38
l.chazouiller@montpellier3m.fr

newsroom.montpellier3m.fr